

# L'HISTOIRE INDUSTRIELLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE :

## les sources aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône

De temps immémoriaux, les circuits commerciaux ont façonné l'activité du littoral provençal; les produits bruts, venus de tous les continents, et arrivés au port de Marseille, ont permis une économie de transformation tandis que les produits locaux étaient eux aussi exploités par des entrepreneurs actifs qui vont peu à peu transformer la ville de Marseille, ses abords et l'ensemble du territoire régional.

Les archives, reflet de l'activité des hommes, se trouvent donc riches de l'histoire industrielle. Ainsi des temps anciens à nos jours, archives publiques ou privées, documents manuscrits, imprimés, iconographiques, sonores ou filmés, permettent aux chercheurs d'aborder les différents thèmes recouvrant cette histoire: les types de production, la localisation des ateliers et usines, la description des bâtiments, des machines, de l'outillage. Les documents apportent également des témoignages sur la main-d'œuvre d'ici ou d'ailleurs, la vie ouvrière dans ces entreprises, les conditions de vie, la formation, les salaires, les conflits, etc.

Le classement des archives en France se fait en fonction de la provenance des fonds, de leur mode d'entrée et de la date des documents; et c'est donc sur ces critères qu'a été choisi ce cheminement à travers les sources documentaires. En première partie, nous évoquerons les types de documents, produits ou reçus par des administrations ou établissements publics, de l'Ancien régime, de la période révolutionnaire puis de celle dite « moderne » aux Archives, de 1800 à 1940, et enfin de la période contemporaine. En seconde partie, les archives d'origines privées, toutes époques confondues, qui viennent compléter les sources publiques, acquises par les Archives départementales lors des dons réalisés par des familles ou des entreprises, des achats dans les ventes publiques, des liquidations d'ateliers ou usines disparues.

## LES FONDS D'ARCHIVES PUBLIQUES DE L'ANCIEN RÉGIME

Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais abrégées AD BDR) conservent les fonds des principales institutions de la Provence d'Ancien Régime; ils sont une source importante pour l'histoire sociale et économique de la région.

*Le Parlement de Provence*

Créé par l'Édit de Lyon en 1501, les pouvoirs du Parlement de Provence ne se limitent pas aux affaires judiciaires. Non seulement il enregistre les actes du pouvoir royal qui n'ont de valeur qu'après cet acte d'écriture, mais il joue aussi un rôle important dans la vie économique et notamment dans les domaines administratif et réglementaire. Ainsi donc, outre les procès entre négociants, qui apportent toujours des précisions sur leurs activités, on peut trouver dans ces registres des arrêts du Conseil pour la protection de certains corps de métiers: pour exemples, celui du corps des verriers et vitriers en 1700, des boutonniers d'Aix et des chapeliers de Marseille en 1705<sup>1</sup>, celui des tabletiers, tourneurs, fabricants de chaises, à Marseille en 1772. Des autorisations d'établissement de manufactures figurent dans ces registres du Parlement comme celle de Michel Silvy, négociant à Marseille, pour l'établissement d'une manufacture de draps à Martigues en 1724<sup>2</sup>; ou celle de Jacques Belouze, de Marseille, l'autorisant à établir des manufactures de soie à Saint-Rémy et Nîmes en 1689<sup>3</sup>.

*Les États de Provence et assemblées des communautés*

Ces archives ont été constituées dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle et inventoriées avec beaucoup de détails en les organisant autour de mots-matières, ce qui permet de trouver par exemple un « État de toutes les manufactures existant en Provence en janvier 1766 » ou l'état des pièces de drap fabriquées par le sieur Michel Trahinnet dans sa manufacture de La Penne d'Aubagne pendant les années 1743, 1744, 1745<sup>4</sup>. Un autre exemple concerne en 1776 les mesures prises par la province pour constater les quantités de velours fabriquées dans les trois fabriques des sieurs Tourniaire, Barlatier et Mathieu et Abrard, établies à Aix: numérotage des métiers de chaque fabrique, double plombage de chaque pièce de velours au commencement et à la fin, enregistrement de chaque pièce dès l'apposition du premier plomb avec numérotage de l'objet et désignation de l'ouvrier, etc.<sup>5</sup>

---

1. AD BDR, B 3383.

2. AD BDR, B 3400.

3. AD BDR, B 3373.

4. AD BDR, C 1777.

5. AD BDR, C 1780.

*L'Intendance de Provence*

Ce fonds de l'Intendance est peut-être encore plus riche concernant les fabriques et manufactures. En effet, dans la seconde moitié du *xvi*<sup>e</sup> siècle, l'Intendant est un nouvel acteur du royaume de France et son importance se développera jusqu'à la Révolution. Ses fonctions sont multiples, son pouvoir immense dans de nombreux domaines dont celui de l'économie.

Si les archives sont moins abondantes jusqu'à la première moitié du *xviii*<sup>e</sup> siècle (on sait que certains intendants emportaient leur correspondance lorsqu'ils quittaient leur poste), on peut toutefois trouver des documents intéressants concernant la réglementation de l'industrie des étoffes et des teinturiers (1669-1744)<sup>6</sup>, l'industrie des soies et rubans<sup>7</sup>, des draps, des bas et des chapeaux<sup>8</sup>, celle des cuirs, de la verrerie<sup>9</sup>.

En revanche, à partir de la seconde moitié du *xviii*<sup>e</sup> siècle, Charles-Jean-Baptiste des Galois de la Tour (1744-1790) a laissé toute la masse de la production administrative de son intendance qui constitue donc un fonds d'archives particulièrement important (2243 cartons et registres); son classement par nature de dossiers montre bien l'étendue des fonctions de l'intendant que l'on peut comparer à celles d'un préfet du *xix*<sup>e</sup> siècle. Il est vrai qu'alors les intendants interviennent dans les affaires communales avec le souci du progrès, le goût de la connaissance, sans doute de la modernité correspondant aux Lumières.

Ainsi, dans la rubrique « industries » (90 cartons<sup>10</sup>), on trouve des documents intéressants la réglementation générale des industries, l'inspection des manufactures, la main-d'œuvre (chômage, grèves...): on peut citer les documents concernant la grève des ouvriers de la chapellerie Mazières à Marseille en 1785 et les réclamations des fabricants de chapeaux au sujet des 20 % perçus par la Chambre de commerce de Marseille sur les peaux de lièvre<sup>11</sup>. Puis des dossiers qui sont classés par types d'industries: sucre, huile, amidon, métallurgie, savon, papier, faïence, verre... De nombreuses cotes concernent les étoffes<sup>12</sup> parmi lesquelles on trouve les mémoires et correspondances au sujet de la situation et du développement de l'industrie des étoffes en Provence, les lettres patentes, l'organisation de l'inspection et de la marque d'étoffes; et bien sûr les industries de cadis, serge, cordeillat, velours, soie, passementerie etc.; sans oublier la collection de marques de fabrique d'indiennes, des échantillons de tissus, des brisures des poinçons ayant servi à la marque au *xviii*<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

---

6. AD BDR, C 4718-4722.

7. AD BDR, C 4723 (1735-1742).

8. AD BDR, C 4724 (1736-1739).

9. AD BDR, C 4725 (1713-1741).

10. AD BDR, C 3341 à 3430 (1744-1790).

11. AD BDR, C 3399.

12. AD BDR, C 3360 0 3399 (1744-1789).

13. AD BDR, C 3374 (1768-1781).

Les mines sont également concernées par ces documents<sup>14</sup> : mines de charbon et « mines diverses » comme plomb, or, alquifoux. À signaler l'enquête sur les mines et minières en Provence en 1764-1765. La série se termine avec un carton répertorié « inventions » concernant diverses industries : pompe à eau, machine à scier le bois, machine hydraulique (1775-1785).

Enfin, toujours dans ce fonds de l'Intendance de Provence, 486 articles concernent la chambre de commerce de Marseille, de 1692 à 1789 et sont le reflet de la vie politique, économique et sociale de cette ville. Pour exemple, citons les mesures en 1776 au sujet de l'industrie des cordes : les cordiers de Marseille étant tous devenus portefaix, l'intendance déplore la « liberté que l'on laisse à l'étranger d'apporter les cordages tout fabriqués » : un *manque à gagner*<sup>15</sup>. Cependant il appartient au chercheur de se rapprocher des archives de la Chambre de commerce et d'industrie, fort riches et passionnantes en la matière.

#### *Le bureau des finances de la Généralité d'Aix*

Les trésoriers généraux sont créés dans chaque généralité par l'Édit de Blois en 1552. Parmi leurs attributions, celle concernant l'administration du domaine a laissé une documentation importante pour l'historien ; on y trouve en particulier trois cartons intitulés « mines et plâtrières » et « installations industrielles » : procès-verbal de visite d'une plâtrière à Aix en 1679 ; rapports et procès-verbal concernant une fabrique de draps à Martigues, une glacière à Saint-Rémy et, à Marseille, un lavoir à laine, des fabriques de papier, de savon, raffinerie de sucre et tanneries 1650-1789<sup>16</sup>.

#### *Et les notaires...*

Pour en terminer avec l'Ancien Régime, il est indispensable de citer les actes des notaires qui apportent également des renseignements sur l'économie, les ateliers et manufactures, les formations, des ouvriers. En effet, *le notaire est celui qui est requis et appelé de ceux qui contractent et qui sont soigneux de leurs affaires à fin qu'ils mettent en écrit public et authentique leurs affaires pour faire perpétuelle mémoire*<sup>17</sup> : contrat d'apprentissage, prêt d'argent, procuration, inventaire après décès...

14. AD BDR, C 3423-3428 (1744-1790).

15. AD BDR, C 2567.

16. AD BDR, C 4944, 5209-5210 ; voir l'intéressante introduction de Raoul BUSQUET in : *Répertoire numérique de la série C*, Bureau des finances de la Généralité d'Aix, 2<sup>e</sup> fascicule, 1931.

17. In : *Pratique de l'art des notaires*, Lyon, 1572.

## LES ARCHIVES DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Les documents issus des opérations conduites par les administrations de district puis des départements lors de la vente des biens nationaux, ainsi que celles de la régie des domaines et de l'enregistrement, constituent également une source utile dans la série 1 Q des AD13, bien inventoriée avec des tables et un index fort utiles. On y trouvera les dossiers des marchands et négociants émigrés, l'état des ventes et biens ruraux dont les usines (an XI-1807) et en particulier les communautés de métiers de Marseille : fabricants de verre, de chapeaux, tisseurs à toile, potiers d'étain, tapissiers etc. (1792-an IV).<sup>18</sup>

LES SOURCES D'ARCHIVES PUBLIQUES POUR UNE HISTOIRE INDUSTRIELLE  
DU XIX<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Parmi les sources d'archives publiques, celles émanant de la préfecture, et de toutes les administrations départementales en dépendant, sont indispensables à l'histoire sociale et économique d'un département. Rappelons que le préfet, dont la fonction a été créée par Napoléon Bonaparte par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), joue un rôle très important « seul chargé de l'administration du département ». Le préfet intervient donc dans tous les domaines de l'action publique, politique, police, santé, éducation, subsistances, commerce, artisanat et industrie, travail, et même dans le domaine religieux jusqu'en 1905. De 1800 à 1940, ces documents sont classés principalement dans les séries M (fonds de la Préfecture) et Z (fonds des sous-préfectures) ; pour la période plus contemporaine, ils sont classés en série W et leur analyse en bases de données permet une recherche aisée.

*Les établissements classés*

Commençons par les établissements classés, dits « dangereux, insalubres et incommodes », provenant du service préfectoral. L'obligation de déclaration de ces établissements a été ordonnée en 1806 par le préfet de Paris puis étendue à l'ensemble du territoire par le décret impérial du 15 octobre 1810 qui est à l'origine de la réglementation actuelle sur les installations classées, augmentée de plusieurs lois successives et notamment européennes, afin de protéger les populations, la santé, la sécurité, l'environnement. Ainsi, dès 1810, l'ouverture de ces établissements (divisés en 3 classes<sup>19</sup>), « manufactures

---

18. AD BDR, 1 Q 1301.

19. La 1<sup>re</sup> classe concerne les établissements qui doivent être éloignés des habitations ; la seconde classe, les manufactures et ateliers qui ne doivent être autorisés qu'après avoir la certitude que leurs activités ne peuvent ni être incommodes pour le voisinage ni causer des dommages ; enfin la 3<sup>e</sup> classe concerne les établissements qui peuvent rester près des habitations sans inconvénients mais doivent rester sous la surveillance de la police.

et ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode <sup>20</sup> » doit être autorisée par l'autorité administrative compétente, Conseil d'Etat (1<sup>re</sup> classe), préfet et sous-préfet (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes).

Ces dossiers, classés aux AD BDR à la nature de la nuisance et indexés<sup>21</sup>, comprennent des documents administratifs mais aussi des plans de situation, plans des locaux, parfois des modèles de machines, des brochures techniques et des photographies. Pour exemples, deux photographies sont jointes au dossier de l'usine de fabrication de soude de l'usine Solvay et Cie à Salin-de-Giraud en 1900<sup>22</sup>; une brochure relative au fonctionnement des appareils Bowser est jointe au dossier de la Société française des peintures et vernis sise au quartier des Catalans à Marseille en 1921<sup>23</sup>. La présence des plans présents dans les dossiers permet de juger de la distance de la manufacture avec les habitations particulières, comme celui joint au dossier de demande d'ouverture de la fabrique de chapeaux en poil de lapin, située à Aix, 15 rue de la Guerre, en 1860<sup>24</sup>.

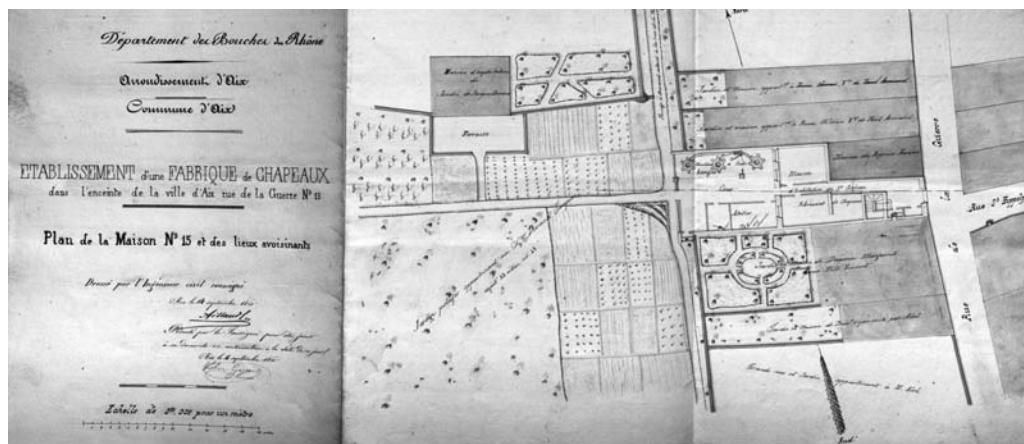


Fig. 1 : Plan de la fabrique de chapeaux à Aix, demande d'autorisation, 1860, AD BDR, 5M

### *Les statistiques, le recensement*

Les statistiques de la sous-série 6 M sont toujours une source utile pour les historiens. Dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elles sont particulièrement nombreuses, variées dans leur objet, sollicitées par les différents

20. Au XIX<sup>e</sup> siècle les odeurs sont associées aux maladies.

21. Cf. les répertoires numériques des dossiers cotés 5 M 246-684 et les index associés pour les noms géographiques, les industries génératrices de nuisance, les noms des responsables des établissements.

22. AD BDR, 5 M 570.

23. AD BDR, 5 M 459.

24. En 1860, il y a alors à Aix 8 fabriques de chapeaux à poils de lapin, qui emploient alors plus de 450 ouvriers (cf. brochure de l'exposition des AD BDR Aix, par Robert MENCHERINI, *Aix, ville ouvrière, 1850-1940*, 2010.)

ministères qui les confient aux administrateurs locaux, parce que « ces connaissances assurées par la statistique offrent les principaux moyens de faire prospérer l'État »<sup>25</sup>. Il s'agit donc d'un souci d'amélioration de l'économie, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, dans une période de paix favorable à l'expansion économique. Et, comme dans toute l'Europe, la France connaît une augmentation de la population et les villes grossissent.

Les recensements de la population, organisés en France de manière régulière et par individus à partir de 1801, vont devenir rapidement quinquennaux; on les trouve dans les archives communales et, à partir de 1836, avec des collections complètes, dans la série 6 M (puis W) des Archives départementales. Au cours des décennies, ces recensements deviennent de plus en plus précis et indiquent les professions des habitants, leur âge, leur lieu d'origine. À l'intérieur d'une ville, ils sont classés par quartiers, par rues. Les noms de ces voies sont souvent indicateurs d'une activité comme à Aix la rue des Chapeliers ou celle de la Verrerie.

*Liberté Égalité*

*Department des Bouches du Rhône*

*Stat. des fabriques établies dans l'arrondissement du District  
d'Aix. Leurs ouvrages qui s'y travaillent.*

Nature des Fabriques et Lieu ou elles sont établies	Détail des ouvrages Savoir	Quatre toises	Observations
Fabriques de Cuir Établies à Aix	Cuir, la laine de Provence p. <sup>o</sup> y compris, le grain	18	Non ou deux fabriques seulement. Le fait quelques pièces de cuir. C'est tout de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie d'objets, de à ou de l'aune de l'étoffe.
	Couture, etc.	19	
	Dit vert, rouge et bleu etc.	17	
Fabriques de Mollans de Coteaux, établies à Aix	Mollans de 2 p. <sup>o</sup> et de l'aune et le grain	18	Ne sont fabriques d'objets de cuir. C'est de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie de l'aune de l'étoffe.
	Dit de 2 p. <sup>o</sup> et de l'aune et le grain	1	
Fabriques de Vetro L'usage, établies à Aix	Vetro avec à 2 p. <sup>o</sup> de l'aune et de l'aune de l'étoffe	6	Deux fabriques d'objets de cuir. C'est de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie de l'aune de l'étoffe.
	Dit Cravatte, et autres Couture etc.	6	
Fabriques de Brosses de l'aune de l'étoffe Dites, établies à Aix	Brosses de l'aune de l'étoffe de l'aune de l'étoffe	24	Ces deux fabriques occupent pour d'objets de l'aune de l'étoffe. C'est de l'industrie de l'aune de l'étoffe. Ces deux sont de l'industrie de l'aune de l'étoffe.
	Objets de l'aune de l'étoffe de l'aune de l'étoffe	3	
	Dit, objets de l'aune de l'étoffe de l'aune de l'étoffe	5	
	Objets de l'aune de l'étoffe de l'aune de l'étoffe	5	

Fig. 2 : Statistique des fabriques de l'arrondissement d'Aix, 1820, AD BDR 6 M 1604

25. Christophe de VILLENEUVE-BARGEMON, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône, avec atlas, dédiée au Roi* [...], Marseille, 1821-1829.

*La Chambre des métiers, les brevets d'invention*

La série 9 M des Archives départementales, dite « Industrie », conserve pour la période 1800-1940, et dans les séries de W pour les années postérieures, les documents résultant des relations administratives avec les chambres de métiers, la réglementation et le contrôle des diverses industries ainsi que les brevets d'invention. Les chambres de métiers (puis en 2004, chambres des métiers et de l'artisanat), créées par la loi Courtier du 26 juillet 1925, assurent des missions de formation, conseil, immatriculation des entreprises et représentation auprès des pouvoirs publics. Parmi ces documents, ceux qui semblent les plus intéressants pour notre histoire industrielle se rapportent à la formation : apprentissage, « crise de l'apprentissage », fête, concours des œuvres des apprentis (1853-1929, 9 M 38-39) ; enseignement technique : école d'électricité industrielle de Marseille, école pratique d'industrie, aménagement d'une école de métallurgie dans l'ancienne usine Velten, etc. (1891-1940, 9 M 41-48).

Quant au brevet d'invention, qui remplace à partir de la Révolution le monopole protégé par lettre patente, il est un titre qui confère au propriétaire le droit d'interdiction par un tiers de l'invention ou procédé breveté pour une durée limitée. La collection des registres des procès-verbaux de demandes de dépôts de brevets couvre la période de 1837 à 1970<sup>26</sup>. Il existe une autre série de cartons comportant les brevets originaux non retirés par les inventeurs, de 1905 à 1956<sup>27</sup>.

*Le travail et la main-d'œuvre*

La série « Travail et main-d'œuvre » est sans doute la plus riche en renseignements sur les conditions de travail des ouvriers dans l'industrie (sous-série 10 M puis séries de W). Si l'évolution de la réglementation du travail est bien présente dans ces cartons d'archives et nous fournit le cadre juridique et historique, les enquêtes demandées par le ministère aux préfets nous permettent de connaître les situations locales.

En effet, le développement de l'industrie et l'accroissement numérique de la population ouvrière soumise à des conditions de travail difficiles provoquent l'intervention de l'Etat. Un premier recensement des ouvriers des manufactures est réalisé en 1812<sup>28</sup> ; puis des états nominatifs réguliers et des statistiques précises sont réalisés auprès des communes comme celles sur le régime industriel, importantes en nombre et en qualité, en particulier de 1856 à 1889 voire même 1920 : on y trouve notamment des indications sur

26. AD BDR, 9 M 15-35 pour les années 1835-1939 ; 171 W 1-13 pour les années 1939-1970.

27. AD BDR, 9 M 36-37 pour les années 1905-1935 ; 171 W 14-15 pour les années 1944-1956.

28. AD BDR, 10 M 73.



le travail des femmes, celui des enfants; et pour les années 1930, des états hebdomadaires de la main-d'œuvre manutentionnaire employée dans les entreprises portuaires<sup>29</sup>.

Des documents concernent les professions dites « particulières », notamment le travail de nuit, celui des portefaix, des dockers, en donnent les statuts, les conditions, les réclamations, les pétitions (1859-1928) de ces corps de métiers. Bien sûr, des cartons concernent l'application de la durée du travail (1909-1939), les salaires avec des statistiques du prix de la journée de travail par profession (1809-1940). Depuis 1880, des procès-verbaux et des états statistiques trimestriels d'inspecteurs du travail concernent les accidents de plus en plus nombreux et donnent des renseignements précis sur les dangers de l'industrialisation pour ces « victimes du travail ».

Concernant l'inspection du travail, il convient de signaler les très nombreux dossiers des entreprises de plus de 50 salariés concernant dans tout le département et classés par communes<sup>30</sup>.

On trouve également l'activité des bureaux de placement depuis 1895<sup>31</sup>, les registres d'inscription des syndicats (1862-1936), des associations ouvrières, des coopératives de production depuis 1866<sup>32</sup>.

Les procès-verbaux de la commission des procédures de conciliation concernant les conventions collectives, constituent une série de 1937 à 1939<sup>33</sup>. Pour les grèves et conflits, on pourra consulter plusieurs versements de la Préfecture, comme par exemple celui concernant le conflit des dockers, ouvriers de Marseille et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, déballeurs et portefaix<sup>34</sup>.

Les archives concernant la police administrative exercée par le préfet (classées en sous-série 4 M), apportent également des renseignements intéressants sur le travail, comme par exemple ces correspondances des commissariats de Marseille sur l'émeute de la manufacture de tabacs en 1847, la coalition des ouvriers ouvriers-madriers (1848), les réunions d'ouvriers non autorisées (1848-1849) et la grève des menuisiers (1855)<sup>35</sup>. Un autre exemple concerne des enquêtes sur la grève de Port-de-Bouc avec entrave à la liberté du travail, coups et blessures, en 1926-1927<sup>36</sup>. On trouve également des éléments concernant la main-d'œuvre étrangère dans les affaires relevant directement du cabinet du préfet comme ce rapport de police faisant état des chantiers, manufactures ou fabriques employant des ouvriers étrangers en 1881<sup>37</sup>.

---

29. AD BDR, 10 M 75-76.

30. AD BDR, 1965 W à 1967, 2007 à 2010 W, 2020 W, 2075 W, 2098 W (1969-2007).

31. AD BDR, 10 M 83.

32. AD BDR, 10 M 168-186, 215-226.

33. AD BDR, 10 M 101-166.

34. AD BDR, 10 M 128 années 1937-1939, 97 W 70 années 1944-1956.

35. AD BDR, 4 M 521.

36. AD BDR, 4 M 2262.

37. AD BDR, 1 M 879.



Fig. 3 : Main-d'œuvre étrangère,  
usine Michelet à Marseille,  
photographie, AD BDR 31 Fi 1

Bien entendu, la main-d'œuvre ouvrière étrangère, italienne<sup>38</sup>, espagnole, grecque, arménienne, maghrébine..., fait l'objet d'une surveillance particulière et des rapports réguliers au préfet apportent des témoignages sur le passé industriel du département vécu par les ouvriers immigrés au XIX<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>.

Enfin, durant la période de la Seconde Guerre mondiale (1940-1944), des correspondances, rapports, listes... envoyés à Vichy concernent les licenciements dans les entreprises marseillaises, le chômage et les programmes pour le résoudre, les grèves, l'état d'esprit dans les milieux ouvriers et la situation dans les usines<sup>40</sup>.

### *Les dossiers de dommages de guerre*

Une seule liasse provenant du service des affaires militaires de la Préfecture concerne les dommages de guerre : des rapports d'expertise de diverses industries de la région marseillaise en 1944<sup>41</sup>. En revanche, les dossiers versés par la direction départementale du ministère de l'Équipement sont importants en nombre et en qualité d'informations. Il est aisé de s'y retrouver grâce à une base de données consultable par Internet, où l'on trouve l'analyse des dossiers par catégorie de dommages (par exemple « industrie »). Ces dossiers comportent des états des lieux, des listes de machines, des plans, parfois des photographies<sup>42</sup>. Pour exemple, on peut citer la Société Richardson, 2 place Gantès à Marseille, dont l'activité correspond aux produits et métaux sidérurgiques ; le dossier comporte un très beau plan de la façade<sup>43</sup>. Ou encore le dossier de l'huilerie Rocca, Tassy et de Roux, une entreprise alimentaire marseillaise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment pour la production de Végé-

38. Voir : Stéphane MOURLANE, Céline REGNARD, *Empreintes italiennes, Marseille Bouches-du-Rhône*, 2013.

39. AD BDR, sous-série 4 M.

40. AD BDR, 76W 218.

41. AD BDR, 46 W 22.

42. AD BDR, pour les industries : 51 W 76-463 et 943-1037.

43. AD BDR, 51 W 976.

taline, et dans lequel on trouve la photographie sous forme de carte postale de l'usine<sup>44</sup>.

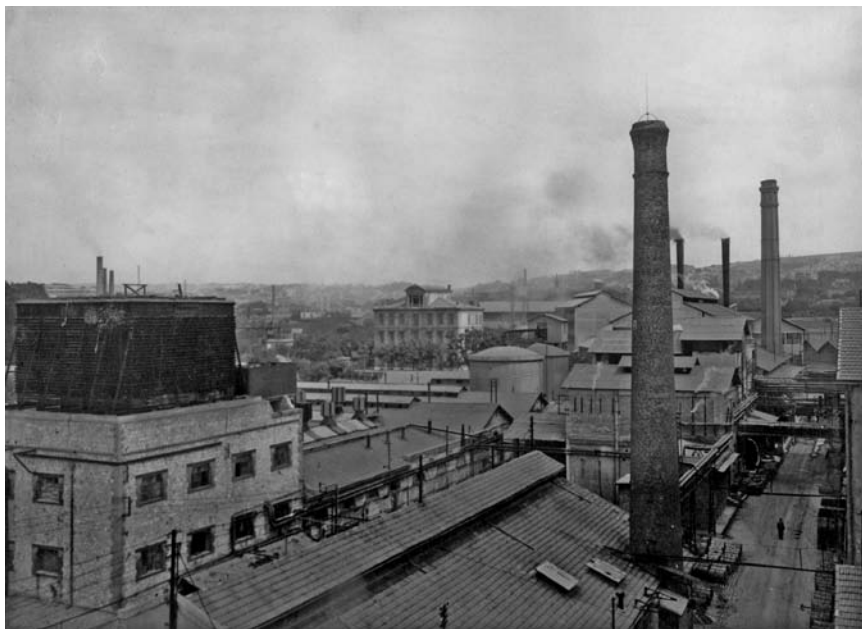


Fig. 4 : Photographies de l'huilerie Rocca, Tassy et de Roux, Marseille, AD BDR 51 W 944

### *La police des eaux*

Toujours dans les archives préfectorales, le fonds de la police des eaux comprend des dossiers de concessions, autorisations de prises d'eau sur les rivières; les demandeurs sont des particuliers, des communes mais aussi des usines. Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, ces dossiers sont accompagnés de beaux dessins, parfois de grand format. Il est facile de se repérer dans cette sous-série 3 S grâce à l'instrument de recherches résultant d'un classement par communes, cours d'eau, demandeurs et types d'utilisation, dont usines et manufactures. Ainsi sur l'Huveaune, on trouve à Auriol les demandes des usines Hue (1856) et Glize (1856), à Aubagne celles des usines Amat (1838), Correard (1843) et Maurel (1870).

### *Le dépôt légal de la préfecture*

Le dépôt légal est l'obligation légale ou l'incitation faite aux producteurs ou aux diffuseurs de déposer dans des institutions désignées un ou plusieurs

---

44. AD BDR, 51 W 944.



Fig. 5 : Annonce publicitaire, 1857,  
AD BDR, 2T 42

### *Les fonds du Trésor public*

La contribution des patentes, héritée de la Révolution (décret d'Allarde en 1791), fait partie de l'impôt cédulaire sur les revenus qui fait son apparition en 1917; celui sur les bénéfices industriels et commerciaux sera remplacé par la taxe professionnelle créée en 1975 jusqu'à la loi de finances de 2010. Ces documents se trouvent dans les sous-séries P 2 de l'an IX à 1941 et 2 P pour les années 1920-1930 des AD BDR. Ces documents n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire détaillé sauf, par chance pour notre propos, en ce qui concerne les patentes des industriels ayant possédé des installations spécifiques et cela quelle que soit leur taille: industries alimentaires, chimiques, de matériaux de construction, textiles, raffineries etc. Classés par communes, ces dossiers couvrant la période 1852-1889, ont des descriptions des bâtiments, de l'outillage et sont souvent accompagnés de plans et croquis (signalés dans le répertoire).

45. AD BDR, 2T 43-46, années 1847-1878.

46. AD BDR, lithographie de 1869, 2 T 44bis, n° 104.

47. AD BDR, lithographie de 1858, 2 T 44bis, n° 116.

48. AD BDR, lithographie de 1866, 2 T 45, n° 29.

exemplaires des documents qu'ils produisent ou diffusent. Ainsi toutes les publications imprimées dans le département ont laissé leur trace et la sous-série 2 T des AD BDR comprend le fonds versé de la préfecture qui était titulaire du dépôt légal (entièrement confié aujourd'hui à la BNF). Ce fonds comprend notamment les dossiers des graveurs et lithographes<sup>45</sup>. On y trouve, très bien répertoriés dans l'instrument de recherche, des documents illustrés, notamment publicitaires. Quelques exemples: publicité pour l'entreprise de nettoyage des vêtements Hugues et Dety de Marseille représentant des personnages de jeux de cartes<sup>46</sup>; deux étiquettes (ronds de boîtes) réalisées pour la commercialisation de prunes par la Société Cuvellier à Marseille<sup>47</sup>; une publicité pour la biscuiterie Faucon à Marseille<sup>48</sup>.

On retrouve également dans les archives communales déposées aux AD BDR, les registres de contributions de patentes, comme celles d'Allauch (depuis 1791), de Gardanne (1817-1848) ou de Roquefort-la-Bédoule (1792-1819).

### *Les poudreries*

Anciens lieux de fabrication de la poudre, les poudreries étaient toujours royales, impériales puis nationales. Outre les dossiers d'établissements classés, des documents émanant de la Préfecture concernent les domaines dont les mines : travaux, agrandissement, servitudes, contentieux (1804-1919)<sup>49</sup>. Dans notre département, au nord de l'étang de Berre, la manufacture de l'armée à Saint-Chamas est ancienne d'environ trois siècles et n'a fermé définitivement qu'en 1974. Si la Délégation générale pour l'armement à Châtelleraut possède les archives les plus anciennes sur la poudrerie, un versement de l'administration militaire est composé de six cartons sur la période 1835- 1944<sup>50</sup> : historique, infrastructures détaillées, rapport d'inspection sur la composition et la fabrication des poudres avec croquis des appareils (1944), bornage, plans, etc.

À Saint-Martin-de-Crau, une usine dite de la Dynamite, a été exploitée par une société anonyme d'explosifs et produits chimiques à partir de 1892. Elle bénéficie d'une arrivée importante d'Italiens et d'Espagnols et la Première Guerre mondiale lui permet de se développer rapidement ; mais l'usine est détruite en 1918 par une déflagration. Elle a fait évidemment l'objet d'une surveillance et l'on trouve des documents issus des fonds préfectoraux concernant le personnel et notamment les travailleurs étrangers<sup>51</sup>.

### *Les services de l'État et établissements publics concernant les mines*<sup>52</sup>

Les activités du service des mines concernent en particulier la gestion des ressources du sous-sol et des carrières ; c'est la loi impériale du 21 avril 1810<sup>53</sup> sur les mines, minières et carrières, qui fonde le droit minier de 1956<sup>54</sup>. Au xx<sup>e</sup> siècle, la tutelle administrative de l'Etat met en place l'application de la réglementation économique, le suivi de la production et de l'équipement des industries, ainsi que la prévention des accidents et catastrophes environnementales d'origine industrielle.

49. AD BDR, 2 Q 49, 179-181, 183.

50. AD BDR, 2 ETP 1-6.

51. AD BDR, 2 R 59-62 (1915-1918).

52. À voir également les archives communales déposées aux AD BDR, dans leur sous-série 2 O : Les Baux-de-Provence (167 E dépôt) 1853-1933 ; Eygalières (174 E dépôt) ; Gardanne (148 E dépôt). Voir aussi les chapitres *Archives orales* et *Archives privées*.

53. La loi de 1810 complète et remplace toutes les dispositions antérieures des arrêts du Conseil du xviii<sup>e</sup> siècle, basées sur les privilèges, ainsi que la loi du 28 juillet 1791.

54. Le droit minier est régi par le décret du 16 août 1956, réformé en 1970, 1977 et surtout 1994 par la protection de l'environnement.

Concernant notre département, les documents émanent donc du service des mines qui, à partir de 1983, est intégré à la DRIR (Direction régionale de l'industrie et de la recherche) puis, à partir de 1992 à la DRIRE (Direction régionale de l'industrie et de la recherche et de l'environnement). Ainsi la sous-série 100 W (300 cartons, 1864-1978) concerne la réglementation, l'organisation, la prospection, l'exploitation, la sécurité et prévention, les redevances minières... ainsi que les mesures à prendre en temps de guerre; ces dossiers sont constitués de correspondances, notes, rapports, études et d'états statistiques réguliers (des états hebdomadaires, mensuels et annuels). Un autre versement de la Préfecture contient 30 cartons des tournées des délégués mineurs, de surface ou de fond, employés par les Houillères de Provence et adressés au préfet dans le cadre de la tutelle exercée par l'Etat<sup>55</sup>.

On trouve également des documents intéressants produits et reçus par la direction des affaires économiques de la préfecture comme ceux concernant la sécurité et la protection sociale du personnel des mines<sup>56</sup> (1946-1968), la nationalisation des Houillères de Provence avec la désignation d'un représentant des industries consommatrices au sein du conseil d'administration<sup>57</sup>, ou encore les dossiers de l'inspection des mines sur les accidents comprenant les procès-verbaux d'enquêtes, des plans, des photographies<sup>58</sup>. De même, la direction du travail et de la main-d'œuvre est concernée par les dossiers de l'inspection des mines liés aux accidents avec les procès-verbaux d'enquêtes, des plans et des photographies<sup>59</sup>.

Les Houillères du bassin de Provence, intégrées en 1969 dans les HBCM, Houillères des bassins du Centre et du Midi, est un établissement public à vocation industrielle et commerciale dépendant des Charbonnages de France. Si le fonds des archives des Houillères, classé en 1 ETP est très incomplet avant la nationalisation des sites miniers en 1946<sup>60</sup>, il reste cependant volumineux (1 500 cotes) et très intéressant. Il comprend d'une part les livres de paie (registres peluriers) des houillères de Gardanne (1894-1950), un fonds documentaire, périodiques et ouvrages techniques (1855-1967). D'autre part, la structure des dossiers a été respectée dans le classement qui a été effectué par les AD BDR et s'ordonne autour de deux axes: les archives concernant la gestion administrative des Houillères: secrétariat, personnel, service social, formation du personnel, affaires juridiques, affaires immobilières, comptabilité, affaires commerciales (1923-2003); les archives concernant les activités d'exploitation des Houillères: organisation, sécurité, surveillance, service du jour, exploitation du fond, service des ingénieurs, service des géomètres, grand ensemble minier (1952-2002).

---

55. AD BDR, 2301 W 1-30.

56. AD BDR, 219 W 12, 1946-1968.

57. AD BDR, 219 W 17, 1946-1949.

58. AD BDR, 219 W 26, 1955-1961.

59. AD BDR, 218 W 26, 1954-1961.

60. Loi du 17 mai 1946.

La communication de ces documents est libre ou fixée à 50 ans selon la typologie des documents, à l'exception toutefois des dossiers d'accidents du travail dont la communicabilité est de 120 ans à compter de la date de naissance des intéressés ou 25 ans après leur décès.

### *D'autres établissements publics*

#### **1- Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)**

Afin de fournir des informations utiles à la protection de l'environnement, le BRGM a conduit un inventaire des sites industriels de la période 1830-1968 susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement (3 650 détectés dans les Bouches-du-Rhône); à partir des recherches effectuées dans tous les services d'archives en France, a été constituée la base de données informatiques BASIAS, accessible gratuitement par Internet. Pour chaque site, elle donne les références précises d'archives.

#### **2- La Banque de France**

Le fonds de l'établissement public de la Banque de France comprend des documents sur la vie économique locale et notamment sur le rôle joué par les succursales<sup>61</sup> pour le financement des entreprises. On y trouve en particulier des notes locales mensuelles de conjoncture économique comportant des appréciations sur les entreprises (1937-1956), l'inventaire des entreprises du rayon de Marseille avec appréciation (1954)<sup>62</sup>.

#### **3 - La manufacture des tabacs et d'allumettes de Marseille**

C'est en 1868 que les ateliers de la manufacture de tabac s'installent à la Belle-de-Mai à Marseille dans des bâtiments construits par Désiré Michel; elle fermera en 1990. Aux AD BDR on ne trouve que les registres de paie et les chronos-courriers de Paris et de Marseille, de 1892 à 1977<sup>63</sup>

### *La direction de l'action économique du Conseil général*

Afin de favoriser la création et le développement, la collectivité départementale apporte son soutien aux entreprises par l'octroi d'aides diverses. Ainsi, la direction des actions économiques du Conseil général gère des dossiers de subventions aux entreprises dont un échantillonnage est conservé aux AD BDR: par exemple les subventions de fonctionnement et crédit-bail pour la construction de l'usine basse de Merlin-Gérin à Lamanon (1982-1983)<sup>64</sup>.

---

61. Quatre succursales dans les Bouches-du-Rhône, Aix, Arles, Salon et Marseille qui est aussi direction régionale.

62. AD BDR, 5 ETP 279 et 280.

63. AD BDR, 8 ETP 1-76; voir aussi le fonds d'archives dit « Fonds Philippe Mioche », celui-ci ayant sauvé des archives après la fermeture de la manufacture et auxquelles ont été jointes les cassettes des témoignages des ouvrières réalisées également par Philippe Mioche.

64. AD BDR 1375 W 3-4.

## LES ARCHIVES ORALES

Avant d'aborder les sources d'archives privées, il convient d'explorer celles des archives sonores et/ou filmées. Les archives orales sont les témoignages recueillis à des fins documentaires, scientifiques et patrimoniales. En effet, l'histoire du temps présent s'écrit grâce à la présence d'acteurs vivants porteurs de mémoire, de souvenirs, qui apportent des témoignages utiles à la connaissance historique; cette collecte, complémentaire des fonds écrits, est pertinente même si on en connaît les limites: les défauts de la mémoire, la mise en œuvre des collectes, leur conservation et leur communication.

Les AD BDR ont créé un service d'archives orales et, en dehors des enquêtes réalisées par le service lui-même, travaillent avec des associations et en partenariat avec la phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (désormais abrégé MMSH).

Ainsi, une collecte importante de témoignages oraux sur les mineurs des Houillères de Provence à Gardanne (50 heures) a été réalisée par l'association *Récits* en 2008: des anciens mineurs, ingénieur-directeur, médecin; ils évoquent les origines individuelles et les parcours familiaux, l'évolution des métiers et des conditions de travail, le mouvement social et les grandes grèves, les cités minières et l'habitat, les loisirs, la fermeture de la mine et la reconversion des jeunes mineurs<sup>65</sup>.

Si une grande collecte auprès d'ouvriers et industriels à Marseille et dans la vallée de l'Huveaune a été lancée en 2014 par un marché public auprès d'une association de recherches appliquées en sciences humaines et sociales, d'autres collectes ont déjà été réalisées ponctuellement par le service: auprès d'ouvriers, comme celui de l'usine Coq à Aix-en-Provence en 2010<sup>66</sup>, d'agents de la poudrerie de Saint-Chamas<sup>67</sup> ou de Francis Pellissier qui évoque sa famille de mineurs de fond à La Bouilladisse et notamment la grande grève des mineurs dans l'après-guerre à l'initiative de la CGT. Enfin, un « patron », Paul Ricard, a également été évoqué en 2013 par sa fille Michèle Ricard en présence de son fils et d'un proche collaborateur J.-M. Crevoulin: la personnalité de l'entrepreneur, le gestionnaire, le « manager social »<sup>68</sup>.

## LES FONDS D'ARCHIVES PRIVÉES

La loi d'archives permet à tous les services de France (archives nationales, départementales et communales) de collecter des archives privées lorsqu'elles viennent compléter les fonds publics tant pour l'histoire familiale

---

65. AD BDR 15 AV 1-21.

66. AD BDR, 9 AV 41/ 1-5.

67. AD BDR, 9 AV 52/ 1-2, 53, 59-1-2, 60 et 61. Collecte réalisée en partenariat avec l'association ID-Méditerranée.

68. AD BDR, 9 AV 56, 1938-1988.



et religieuse que pour l'histoire économique, sociale et politique. Leur intérêt réside dans la diversité et dans la richesse des documents qu'elles renferment; elles proviennent de particuliers, d'entreprises, d'associations, d'architectes, d'organismes divers rentrés aux Archives par *voie extraordinaire* et non par versement réglementaire, à savoir par don, dépôt ou achat. Et puisqu'elles ne sont pas liées à des institutions, les archives privées peuvent rassembler des documents de toutes époques: médiévale, de l'Ancien Régime et contemporaine.

### *Une collection de papiers à en-tête*

La sous-série 1 J comprend en principe des documents isolés; cependant les AD BDR y ont constitué une collection fictive, classée en deux séries par les archivistes, et rassemblant des lettres et factures à en-têtes. Un chapitre de ces documents est dédié au « commerce et industries » et on bénéficie, en annexe du répertoire, d'une table détaillée par type d'industrie: huileries, savonneries, fabriques alimentaires, minoteries, outillage, industries chimiques etc. La première série<sup>69</sup> concerne le département, 1829-1971, tandis que la seconde série<sup>70</sup> concerne uniquement la ville de Marseille pour la période 1854-1967. Ces séries restent d'ailleurs ouvertes et peuvent encore recevoir d'autres documents cotés et rajoutés au répertoire.

On retrouve d'ailleurs la même démarche dans les archives communales comme celles de Pélissanne (1878-1925)<sup>71</sup> ou d'Eygalières, 1890-1970<sup>72</sup>.



Fig. 6 : Papier à en-tête de l'usine Richardson, 1914, AD BDR 1 J 1064

### *Une collection relative aux anciennes communautés d'arts et métiers*

Constituée par un archiviste en 1931 puis reprise plus tardivement, cette série 240 E est en fait composée « d'épaves d'archives » des anciennes communautés d'arts et métiers: boutonniers, chapeliers, tisseurs à toile, perruquiers, ferblantiers, verriers etc. Les 204 articles comportent principalement les comptes et délibérations, des pièces de procédure, factums imprimés, quittances, édits, ordonnances. Peu de documents sont antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle et pour une grande part concernent Marseille. À citer pour exemple les décla-

69. AD BDR 1 J 389.

70. AD BDR 1 J 1064.

71. AD BDR, archives communales déposées, 171 E/4 S 3.

72. AD BDR, archives communales déposées, 174 E/2 S 4.

rations des ouvrages d'orfèvrerie de la communauté des orfèvres pour le paiement des droits<sup>73</sup>

### *Les archives d'entreprises*

Plusieurs fonds d'entreprises entrés par dépôts, dons ou récupérations, témoignent de l'importance de la vocation industrielle et commerciale de Marseille et de sa région; on en citera quelques fonds: la Compagnie générale des produits chimiques du Midi, l'usine de Rassuen près d'Istres, fondée en 1809 pour extraire de la soude du sel marin puis, à partir de 1903 et de l'invention du procédé Solvay, devenue une usine d'engrais jusqu'à sa fermeture en 1988<sup>74</sup>; la casserie d'amandes Béraud et Cartier-Neveu à Aix-en-Provence; les établissements Arnoux à Miramas, fabrication d'outils agricoles<sup>75</sup>; ou encore l'usine de produits alimentaires Barbier Dauphin à Meyrargues dont les archives ont été sauvées par Philippe Mioche et Francis Brun qui les ont données aux AD BDR en 2006<sup>76</sup>.

Deux fonds très importants, pour l'histoire économique et par leur importance matérielle, concernent l'exploitation du sel à Salin-de-Giraud. Le premier, celui de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, exploitant les marais salants pour produire le chlorure de sodium, a déposé ses archives en 1996; elles comprennent des documents historiques et judiciaires, les activités de la Compagnie, le syndicat de défense des étangs, les dommages de guerre. La période concernée est principalement celle des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles même si des copies de documents plus anciens, médiévaux et d'Ancien Régime, y sont conservées. Ce fonds en en grande partie librement communicable, mais pour certains documents il est nécessaire d'obtenir l'accord du déposant<sup>77</sup>.

Quant au second fonds, il s'agit de l'entreprise Solvay, du nom de l'industriel belge Ernest Solvay (1838-1922), créateur de cette société en 1863 ainsi que du procédé de fabrication de soude. L'usine de Salin-de-Giraud est construite en 1898 et emploie alors 228 ouvriers; paternaliste, Ernest Solvay offre à ses ouvriers des avantages sociaux comme le logement, des salaires plus élevés, la journée de travail de 8 heures etc.; il participe à la vie locale, aux équipements publics. La société fabrique, à partir du chlorure de sodium, du bicarbonate de sodium nécessaire à la fabrication du savon de Marseille. Le fonds Solvay, représentant 57 mètres linéaires, est riche d'informations sur les activités de la société mais aussi sur la vie locale et ouvrière; il est libre-

73. D'après l'arrêt du Conseil du 22 juillet 1742.

74. AD BDR, 80 J 1-12, 1850-1916; le fonds, récupéré à sa fermeture par les AD, contient principalement des plans et dessins.

75. AD BDR, 119 J 1-7, 1914-1993; le fonds comprend quelques documents sur l'histoire de l'entreprise, le personnel, la documentation et surtout des photographies, des dessins.

76. AD 196 J 1-19, 1951-1987; le fonds comprend des documents sur l'administration de la société, la direction, la production et la commercialisation. Il est librement communicable.

77. AD BDR, 135 J 1-115.

ment communicable pour une grande partie sauf pour certains articles dont le délai a été porté à 50 ans<sup>78</sup>.



Fig. 7 : Usine Solvay à Salin-de-Giraud, sortie du personnel (début xx<sup>e</sup>), 6 Fi 2878

Mais on peut également citer d'autres fonds : le fonds Victor Savine<sup>79</sup> des houillères du bassin de Gardanne qui contient des rapports de gestion mais surtout de nombreux documents CGT tels rapports, études, congrès, presse et revues ; celui de la Société industrielle et commerciale du Midi à Septèmes-les-Vallons concernant les biens de la société, le conseil d'administration, la situation de l'entreprise, des dossiers techniques et clients, fournisseurs, les accidents<sup>80</sup> ; celui de la savonnerie Court de Payen et Falque à Marseille, devenue l'Abeille, comprenant la correspondance et la comptabilité de l'entreprise<sup>81</sup>.

Enfin, il faut signaler ici l'entrée remarquable aux AD BDR en 2013 des archives des mines et sites fermés de Rio Tinto, fonds de la Société Aluminium Péchiney, des usines de Gardanne et La Barasse, les mines des Bouches-du-Rhône et du Var<sup>82</sup>.

78. AD BDR, 236 J 1-637.

79. Victor Savine était conseiller général du canton de Gardanne, puis président de ce conseil, militant socialiste et syndicaliste CGT. AD BDR, 17 J 1-64, 1849-1969.

80. AD BDR, 19 J 1-175, 1738-1965.

81. AD BDR, 21 J 1-39, 1810-1926. Voir aussi le chapitre *Archives orales*.

82. Cf. les ouvrages de Philippe MIOCHE et son article dans ce numéro de *Provence historique*.

## LES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

La série Fi des AD est dédiée aux « documents figurés » et rassemble, pour l'essentiel, des pièces d'origine privée provenant de dons et d'acquisitions mais aussi de récupérations dans d'autres fonds. Ainsi, cartes et plans, dessins, estampes, affiches, cartes postales, photographies, sont rassemblés et classés selon leur format, leur typologie ou leur support et, pour certains, constituent un fonds à part entière.

Parmi les pièces isolées, on peut citer l'affiche concernant la grève de l'usine de Cassis, « Qui sème le vent récolte la tempête » en 1931<sup>83</sup>, ou la vue des établissements Kuhlmann à l'Estaque en 1934 extraite de l'album *Le Midi méditerranéen*<sup>84</sup>; dans le fonds Fernand Detaille, la photographie de la fabrique de toile Saint-Frères à Marseille en 1951; ou encore cette magnifique estampe de « la manufacture de tabac » à Marseille, planche 13 de la série *Monuments de Marseille*, dont les gravures paraissaient dans la presse comme *La France nouvelle illustrée* (Second Empire)<sup>85</sup>.

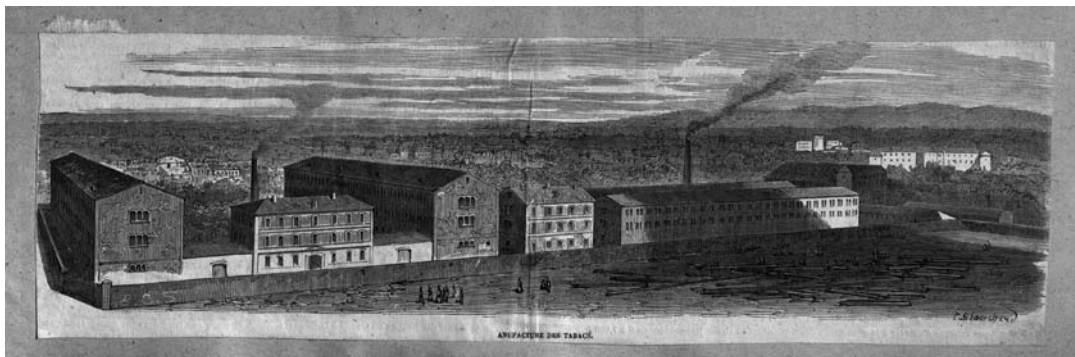


Fig. 8 : Manufacture de tabac, Marseille, gravure, Second Empire, 1 Fi 3105

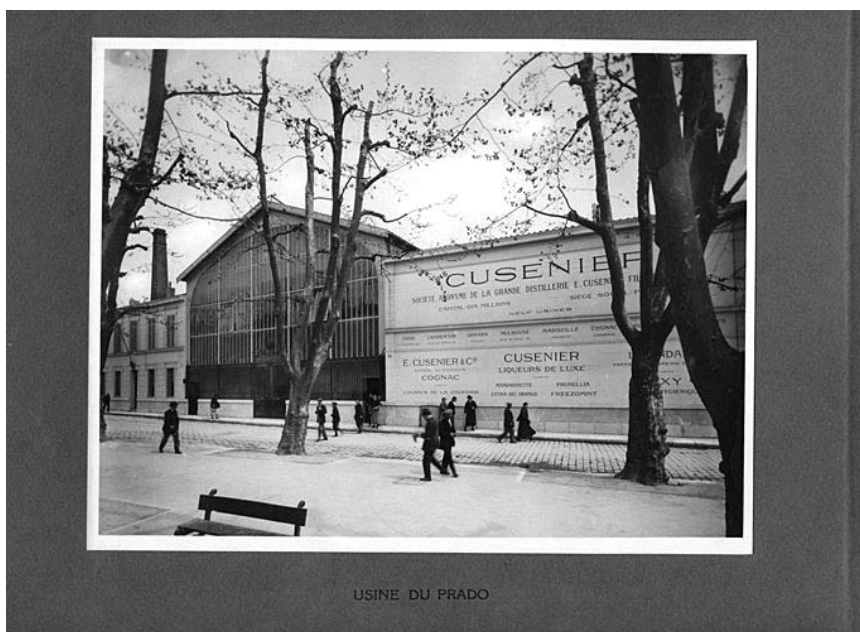
S'il est recommandé d'explorer l'abondante collection des cartes postales (plus de 13 000 pièces) dont l'intérêt n'est plus à démontrer et dont quelques centaines représentent les communes industrielles de la région<sup>86</sup>, plusieurs fonds photographiques retiennent l'attention pour notre thématique. Leur importance est de tout premier ordre, la photographie offrant une lecture complémentaire des documents écrits, un témoignage vivant des mutations économiques et sociales.

83. AD BDR, 8 Fi 621-11.

84. AD BDR, 18 Fi 30: « Marseille, une grande usine ».

85. AD BDR, 1 Fi 3105, pl. 13.

86. AD BDR 6 Fi.



USINE DU PRADO

Fig. 9 : L'usine Cusenier, album souvenir du 22 août 1927 à l'occasion de la visite à Marseille du Syndicat des sommeliers de Paris, AD BDR, 104 Fi 21

L'œuvre de Jacques Windenberger, dont les photographies qui reflètent son engagement social approchent le travail des ouvriers, leur environnement de travail et de vie; le don de tout son œuvre aux AD BDR par ce journaliste-reporter-photographe comme il aime à se présenter, a bien évidemment une valeur documentaire, soutenue grâce aux dossiers de préparation et de témoignages oraux accompagnant le fonds; il a également une valeur humaine incontestable. Plus de 400 000 photographies, dont 10 000 numérisées, parmi lesquelles de nombreuses concernent les industries, la vie des entreprises, le travail des hommes et des femmes et leur vie sociale. Comme exemple l'usine sidérurgique Solmer dont la construction à Fos-sur-Mer a été décidée en 1969, dans le cadre du « plan » gouvernemental, et qui devait être le « deuxième souffle » de la Lorraine<sup>87</sup>.

Yves Jeanmougin est également un photographe de reportage, artiste-résident à la Friche de la Belle-de-Mai à Marseille, avec une démarche de terrain autour de lieux chargés d'histoire sociale, souvent des lieux abandonnés. L'un de ses fonds, acquis par les AD BDR en 2013, est un reportage photographique de l'ancienne tuilerie des Milles, transformé en camp d'internement durant la Seconde Guerre mondiale<sup>88</sup>.

87. AD BDR, 72 Fi (répertoire très détaillé). Voir aussi les enquêtes orales réalisées sur le chantier de Fos par Jacques WINDENBERGER, 1966-1988, 11 AV 1-71.

88. AD BDR, 128 Fi.

La dimension humaine du regard documentaire et artistique de Franck Pourcel, l'a conduit à se pencher sur « La petite mer des oubliés », l'étang de Berre, l'un des sites complexes pétrochimiques les plus importants d'Europe : l'environnement autour des usines, le cadre de vie des ouvriers, habitat, loisirs, des portraits d'ouvriers notamment pendant les réunions de la grève de l'année 2000. Ce fonds acquis par les AD BDR en 2007 comprend 332 photographies, couleur et N&B<sup>89</sup>.

Les rapports de l'homme avec le monde du travail et ses modes de vie : tel est l'objectif des photographies de Patrick Box autour de « L'empire du sel de Salin-de-Giraud » dont il montre l'usine Solvay ainsi que la vie ouvrière dans la cité, les fêtes, l'église, les jeux etc.<sup>90</sup>

Enfin, pour terminer ce tour d'horizon des photographies, il faut signaler le fonds de 105 tirages photographiques de la société de fabrication des munitions d'artillerie, dite usine Michelet, à Marseille en 1916-1918<sup>91</sup>; on y voit l'usine de fabrication, vues extérieures et intérieures, les machines, les ouvriers. Citons également le reportage photographique de la raffinerie de sucre Saint-Louis en 1915<sup>92</sup> et le fonds concernant l'usine de ciments



Fig. 10 : Raffinerie de sucre Saint-Louis à Marseille, tirage photographique de Mathieu photographe, AD BDR 122 Fi

89. AD BDR, 73 Fi, 1996-2006.

90. Voir plus haut le chapitre des archives privées d'entreprises. Le fonds Patrick Box, acquis par contrat signé en 2011, est coté 113 Fi 1-46.

91. AD BDR, 31 Fi 1-105.

92. AD BDR, 122 Fi 1-8.

Lafargue à l'Estaque (anciennement « La Coloniale ») de 1913, récupéré par M. Jean-Claude Laffage<sup>93</sup>.

#### EN CONCLUSION

Les traces des activités des hommes, de leur vie personnelle, de leur vie collective, se trouvent donc dispersées dans des sources multiples. Toutes ces existences sont là, dans ces parchemins, ces papiers, ces films, bien conditionnés dans des cartons, liasses, reliures, alignés sur les étagères, conservés toujours à la même température, à la même hygrométrie ; restaurés, communiqués, admirés, même si certains trouvent que c'est folie de vouloir ainsi conserver toutes ces traces du passé... Les archives augmentent de volume de jour en jour, des kilomètres de papier, des octets par milliards : quelle vision hallucinatoire ! Ce parcours dans les sources sur l'histoire industrielle des Bouches-du-Rhône montre bien, comme l'écrit Arlette Farge, que *si l'archive sert d'observatoire social, ce n'est qu'à travers l'éparpillement de renseignements éclatés*<sup>94</sup>.

Jacqueline URSCH

\*  
\*   \*   \*

#### RÉSUMÉ

Les sources documentaires de l'histoire industrielle des Bouches-du-Rhône sont nombreuses, riches, variées dans leur forme et leurs supports matériels. Elles sont présentées ici de manière chronologique, depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours, en passant par les temps modernes ; à l'intérieur de cette classification, il a été choisi d'ordonner et présenter ces pistes de recherche par producteurs, publics ou privés, ainsi que sont organisées les archives en France. Le cheminement dans ces documents, écrits, sonores ou iconographiques, doit permettre aux chercheurs d'approcher la longue histoire de l'activité des femmes et des hommes sur ce territoire.

#### ABSTRACT

The documentary sources of the industrial history of the Bouches-du-Rhône are many, rich, varied in their form and their material supports. They are presented here in a chronological way, since the Old Regime until our days, via modern times ; inside this classification, it was selected to order and present these tracks of research by producers, public or deprived, as are organized the archives in France. The advance in these documents, writings, sound or iconographic, must make it possible to the researchers to approach the long story of the activity of the women and the men on this territory.

93. AD BDR, 74 Fi 54-102, 1972-1973. Ce fonds n'a aucune précision sur l'auteur de ces photographies.

94. Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive*, 1989.

